Province de Québec MRC de Bonaventure Ville de Paspébiac

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-504 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-325** « RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa réunion du 8 février 2021, le règlement numéro 2020-504 modifiant le règlement de zonage de la ville de Paspébiac;

QUE ce règlement a pour objet et conséquence d'intégrer et de rendre applicable les dispositions relatives aux territoires incompatibles avec l'activité minière qui ont été identifiés dans la Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure;

QUE ce règlement est en vigueur en date du 18 mars 2021, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure;

QUE ce règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la ville de Paspébiac.

ADOPTÉ

Donné à Paspébiac, le 22 mars 2021 et publié le même jour sur le site internet de la Ville.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME (sous réserve de son approbation)

Daniel Langlois, directeur général et greffier